

Bordereau de signature

DL_568

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	21/09/2023	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	21/09/2023	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	25/09/2023	
Hélène BURGAT, <i>MAIRE</i>	25/09/2023	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14/09/2023

AFFICHEE LE :

14/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

21 septembre 2023

L’an deux mil vingt trois, le 20 septembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de Mondeville, dûment convoqué, s’est réuni par dérogation exceptionnelle à l’article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales dans la Salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHAN-GEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Fabienne KACZMAREK, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Mickaël MARIE à Bertrand HAVARD, Dominique MASSA à André VROMET, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA SCIC COOP 5 POUR 100

DELIBERATION N° **DELIB/2023/086**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

La Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) Coop 5 pour 100 est une coopérative d'activité créée en 2015. Basée sur un groupe de salariés et d'usagers sociétaires, personnes physiques et morales, la Coop 5 pour 100 allie une forme d'économie originale avec sa structure coopérative et des services socialement et écologiquement innovants.

Après en avoir été une consommatrice régulière, la ville de Mondeville, dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire, en est devenue sociétaire en 2022.

Comme pour toute structure dont la ville détient des parts sociales, le bilan est présenté à l'assemblée délibérante. Ce bilan 2022 pour la Coop 5 pour 100 présente les nombreuses activités de celle-ci dans tous les domaines : la restauration (5000 repas servis à la cantine), l'épicerie (815 passages par mois), la ressourcerie (126 tonnes collectées, 66% ont été réemployés), des animations (50 en 2022) ou encore de nouveaux services tels que la location de vaisselle ou les ateliers de couture.

La ville reste cliente de la Coop 5 pour 100 avec, notamment, la confection des colis de Noël qui permet aux bénéficiaires mondevillais de découvrir des produits locaux et bio.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité 2022 transmis par la Coop 5 pour 100 suite à son assemblée générale du 23 mai 2023,

Après consultation de la Commission Emploi, Solidarités, Economie Sociale et Solidaire et Logement du 13 septembre 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER**, après débat, le rapport d'activité 2022 de la Coop 5 pour 100,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT